

**A&J DE LA VARENDE**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1.000 €**  
**Siège social : SASSY (14)**  
**7 rue de la Varende**  
**RCS CAEN 920.714.227**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 3 DECEMBRE 2025**

Le 3 décembre 2025, à 17 heures, les associés de la société A&J DE LA VARENDE, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, d'un commun accord.

Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR, gérant, préside la séance.

La feuille de présence qui a été élargée par chaque associé en entrant en séance, permet de constater que les associés suivants sont présents ou représentés :

**- Madame Aurélie GUIBERT**

Propriétaire de cinquante parts sociales,  
numérotées de 1 à 50 inclus, ci.....50 PARTS SOCIALES

**- La Société JERAL**

Propriétaire de cinquante parts sociales,  
numérotées de 51 à 100 inclus, ci.....50 PARTS SOCIALES

-----  
**TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE**  
**CAPITAL SOCIAL, ci .....100 PARTS SOCIALES**

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales constituant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Agrément d'un projet de cession de parts sociales et d'un nouvel associé,
- Mise à jour des statuts suite à la cession de 25 parts sociales par la Société JERAL au profit de Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT D'UN PROJET DE CESSIION DE PARTS  
SOCIALES ET D'UN NOUVEL ASSOCIE**

L'assemblée générale, connaissance prise du projet de cession de parts sociales aux termes duquel, la Société JERAL cèderait à Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR, demeurant à SASSY (14), 7 rue de la Varende, 25 parts sociales numérotées de 76 à 100 inclus, décide d'agréer le projet de cession de parts sociales et Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*La séance est interrompue. Il est procédé à la signature de l'acte de cession des parts sociales.  
Une fois les diligences accomplies, la séance reprend sur l'ordre du jour.*

**DEUXIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS SUITE A LA CESSIION DE 25  
PARTS SOCIALES PAR LA SOCIETE JERAL  
AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-LUC LEVAVASSEUR**

Consécutivement à la cession de 25 parts sociales numérotées de 76 à 100 inclus par la Société JERAL au profit de Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais rédigés ainsi :

**Article 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL**

Il est ajouté l'alinéa suivant :

*« Par acte sous seing privé en date du 3 décembre 2025, la Société JERAL a cédé 25 parts sociales numérotées de 76 à 11 inclus qu'elle détenait dans le capital de la Société A&J DE LA VARENDE au profit de Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR ».*

\*\*\*\*\*

**« Article 7 – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES**

*Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000 €).*

*Il est divisé en 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, intégralement souscrites et libérées.*

*En conséquence des apports et opérations intervenues ci-dessus énumérées, il est attribué à :*

**- Madame Aurélie GUIBERT**

*propriétaire de cinquante parts sociales, ci.....50 PARTS SOCIALES  
Numérotées de 1 à 50 inclus.*

**- La Société JERAL**

*propriétaire de vingt-cinq parts sociales, ci.....25 PARTS SOCIALES  
Numérotées de 51 à 75 inclus.*

- **Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR**,  
propriétaire de vingt-cinq parts sociales, ci.....25 PARTS SOCIALES  
Numérotées de 76 à 100 inclus.

-----  
**TOTAL DES PARTS COMPOSANT**  
**LE CAPITAL SOCIAL** .....**100 PARTS SOCIALES »**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE**  
**L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

**Madame Aurélie GUIBERT**

**La Société JERAL**  
*Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR*

**Monsieur Jean-Luc LEVAVASSEUR**

**A&J DE LA VARENDE**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1.000 €**  
**Siège social : SASSY (14)**  
**7 rue de la Varende**  
**RCS CAEN 920.714.227**

\*\*\*\*\*

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**3 DECEMBRE 2025**

**FEUILLE DE PRESENCE**

| NOM PRENOMS ET DOMICILE<br>DES ASSOCIES OU DES MANDATAIRES         | PARTS<br>SOCIALES | NOMBRE DE<br>VOIX | SIGNATURE DES MEMBRES<br>PRESENTS OU DES<br>MANDATAIRES<br>Ou mention : vote par<br>correspondance |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Madame Aurélie GUIBERT</b><br>7 rue de la Varende<br>SASSY (14) | 50                | 50                |                                                                                                    |
| <b>La Société JERAL</b><br>7 rue de la Varende<br>SASSY (14)       | 50                | 50                |                                                                                                    |
| <b>Total :</b>                                                     | 100               | 100               |                                                                                                    |

*Certifié sincère et véritable la présente Feuille de Présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs et 0 formulaires de vote par correspondance, arrêté à 2 Associés présents, possédant ensemble 100 Parts sociales.*

**LE PRESIDENT**